

## AIDE PROVINCIALE A LA PROSPECTION DES MARCHES EXTERIEURS

### ENTREPRISES BENEFICIAIRES

- entreprises n'occupant pas plus de 100 personnes, ayant leur siège social ou un siège d'exploitation en Hainaut ;
- faisant la promotion de produits fabriqués ou transformés en Hainaut ainsi que des services et savoir-faire à valeur ajoutée hennuyère.

### CONDITIONS A REMPLIR

Pour bénéficier de l'aide, les entreprises doivent participer à des manifestations à caractère international organisées en Belgique ou à l'étranger telles que foires, salons, expositions, missions, journées de contacts...

### NATURE DE L'AIDE

L'aide consiste en une prise en charge d'une quote-part des frais occasionnés par la participation à des manifestations à caractère international organisées en Belgique ou à l'étranger.

### MONTANT DE L'AVANTAGE

Cette participation s'élève à 25 % par entreprise et par manifestation, sans pouvoir excéder la somme de 1 250 €.

Cette participation est portée à 50 % par entreprise et par manifestation, sans pouvoir excéder la somme de 1 250 €, pour les manifestations encadrées par Hainaut Développement et ne bénéficiant d'aucune autre intervention financière à caractère public. Les entreprises peuvent bénéficier d'une aide plafonnée à 5 000 € sur une période maximale de trois ans. Cette aide est cumulable avec tout autre type d'aide, notamment celles fournies par l'AWEX mais intervient dans le calcul "de minimis" imposé par l'Union européenne.

### PROCEDURE

La demande est à introduire auprès de Hainaut Développement - Antenne La Hestre au plus tard quinze jours avant l'ouverture de la manifestation.

### ORGANISME COMPETENT

#### HAINAUT DÉVELOPPEMENT

Boulevard Initialis 22  
7000 MONS  
Tél. : 065/34.25.00  
Fax : 065/34.25.66  
E-mail : [polexport.secretariat@hainaut.be](mailto:polexport.secretariat@hainaut.be)

#### Antenne La Hestre

Place de la Hestre 19  
7170 LA HESTRE  
Tél. : 064/23.70.80  
Fax : 064/23.70.97